

# Droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales

« Les étrangers qui veulent voter n'ont qu'à se faire naturaliser »

De nombreux étrangers vivant en France depuis 10, 20, 30 ans ou plus n'ont pas obtenu la naturalisation qu'ils avaient demandée (refus qui ne sont pas justifiés) et les procédures de naturalisation se sont beaucoup durcies depuis dix ans afin de limiter l'accès à la nationalité française. De plus, beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas se couper de leur histoire et veulent conserver leur nationalité de naissance, bien que le plus souvent ils aient des enfants et des petits enfants français. Ils revendiquent ainsi d'avoir deux pays, deux patries, l'une liée à leur naissance (et à l'enfance), l'autre liée à leur vie de travail et d'adulte (patrie de naissance et patrie de destin). La citoyenneté de résidence permettra à tous, celles et ceux qui vivent ici, travaillent, paient leurs impôts (directs et indirects) et sont des acteurs de la vie économique, culturelle, associative, syndicale, de pouvoir participer pleinement au débat et aux choix démocratiques que représentent les élections locales. Ces élections consacrent les choix que doivent faire l'ensemble des citoyens résidant dans une commune. Pour cela, le traité de Maastricht (1992) a déjà ouvert le droit de vote aux résident(e)s étranger(e)s communautaires pour les élections municipales et européennes (voir § 1) et on ne leur a pas demandé de prendre la nationalité française !

« Participer à la communauté politique, en démocratie, c'est reconnaître l'égalité entre tous les citoyens, c'est reconnaître leur diversité et leur liberté. C'est accepter les règles du vivre-ensemble sans lesquelles il n'est pas de société démocratique. »

(H. Andrès dans Médiapart, « Voter ensemble, c'est vivre ensemble », 5/12/11)

## Un suffrage universel ?

Le suffrage universel est le vote de l'ensemble des citoyens. Instauré en France en 1848, il s'étend aux femmes 94 ans après en 1944, et s'élargit aux jeunes à partir de 18 ans en 1974, et aux ressortissants des autres pays de l'Union européenne en 1992. Mais les résidents étrangers des pays extracommunautaires en sont toujours exclus en 2012...

## Pour aller plus loin

cherchez le lien « J'y suis, j'y vote » de Saïd Bouamama

Le mythe de l'opinion-qui-n'est-pas-prête

Sont-ils capables d'avoir des droits ?

Les faux obstacles constitutionnels

La naturalisation contre le droit de vote ?

La porte ouverte à quoi ?

« Seulement au niveau local »

<http://www.droitdevote2014.org>

## Droit de vote des étrangers

Quelques précisions pour savoir de quoi on parle.

Il s'agit du droit de vote pour les élections municipales seulement et ne sont concernés que les étrangers qui résident en France depuis suffisamment longtemps (5 ans). Parmi ceux-ci, ceux qui sont issus de la Communauté Européenne ont déjà récemment acquis ce droit de vote. Il s'agit de dire si on veut reconnaître ce même droit aux autres étrangers.

C'est une question de démocratie, de mise en conformité avec la Constitution Française qui garantit l'égalité de droits entre tous les citoyens. Cette position est affirmée dans son principe par la gauche depuis 40 ans. C'est dans les promesses depuis 1981. Pourquoi cette promesse, renouvelée par le candidat François Hollande, n'est-elle toujours pas tenue ?

Certes, tout changement entraîne des résistances, et cela dans tous les domaines. Mais en démocratie, le politique est amené à choisir entre : suivre le point de vue supposé de la majorité (mesuré par les sondages et *a priori* réticent), et engager le changement.

C'est ainsi que Mitterrand a pris la décision importante d'abolir la peine de mort à un moment où ce point de vue ne recueillait pas la majorité des opinions en France. Mais les freins ont marché dans d'autres domaines et il a fallu attendre 1945 pour que les femmes françaises obtiennent le droit de vote, alors que l'égalité des droits de tous les citoyens était affirmée depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Le droit de vote des étrangers non issus de la Communauté européenne est, paraît-il, aujourd'hui majoritairement refusé, ce qui n'était pas le cas il y a quelque temps. Est-ce dû au matraquage de certains discours jouant sur la peur d'un « envahissement », d'une perte « d'identité » et mélangeant allégrement les niveaux d'élection ?

La responsabilité de l'État est de garantir la cohérence de la société et cette cohérence passe notamment par l'égalité des droits entre les divers citoyens.

Discriminer tout une partie de la population c'est provoquer des ressentiments, des rancunes, des révoltes, voire de l'agressivité.

Reconnaître l'égalité des droits, et pas seulement l'égalité de devoir payer les impôts, est une condition de paix et de stabilité de la société.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

(art. 1<sup>er</sup> de la Déclaration universelle des droits de l'Homme)

**Luttons avec détermination pour un avenir sans fascisme,  
Ni le FN, ni ses « idées » !**

La question du droit de vote des étrangers a été une des promesses de campagne de Hollande. Nous nous sommes mobilisés et avons voté pour lui avec la ferme volonté de la voir honorée.

Malheureusement, comme pour bien d'autres promesses les socialistes, se placent aujourd'hui dans une attitude de reniement, au mieux de relégation à un temps bien indéfini.

Faire aboutir cette cause nécessite une mobilisation bien plus importante avec l'implication large d'associations et de partis.

Il faut mettre les élus et militants PS devant leur responsabilité dans ce qui peut ressembler à une nouvelle capitulation devant la propagande droitière.

Le discours de la droite s'alimente d'une image faussée sur l'immigration patiemment construite par ses idéologues et propagandistes à des fins électoralistes. Défendre le droit de vote pour les immigrés, passe aussi inéluctablement par le débat sur le passé colonial de la France. Une occasion pour rétablir la vérité et de rendre une justice longuement ignorée. Elle est de nature à montrer que les immigrés sont des êtres comme les autres qui nous ressemblent et de contribuer à lever les amalgames et les stigmatisations dont cette population est souvent victime

La gauche ne doit avoir peur de ce débat. Au contraire elle gagnera à le mener.

## Supplique aux militants et aux «professionnels» du PS

«Oui ou non allez-vous tenir enfin vos promesses !

Arrêtez de baser vos actions sur les «prétendues meilleures stratégies à adopter» : elles ne sont que le cache sexe pour masquer les abandons. Les «sondages» sont (paraît-il) mauvais ? Eh bien ! battez-vous pour inverser la tendance... nous serons alors à vos côtés. Et si nous perdons, ce ne sera que partie remise... alors que là, c'est partie remise assurée indéfiniment (y aura bien encore un autre prétexte pour ne pas le faire, tout comme le non-cumul des mandats)

Les «stratégies» du PS veulent faire croire que le président a besoin qu'il y ait une «réelle» demande sur la question pour agir. Non, la politique, c'est aussi poser des actes volontaires.

## M... 62 ans. Franco-Marocain. Arrivé en France en 1971, naturalisé en 1974

- À l'époque obtenait-on plus facilement la nationalité française... Êtes-vous au courant des promesses pour le droit de vote aux étrangers ?

- J'écoute les informations et je lis la presse. C'est tout à fait normal que les étrangers qui résident avec nous, dans le bâtiment où j'habite, en France, c'est tout à fait normal qu'ils votent comme tout le monde.

Ils paient, d'ailleurs, la taxe d'habitation pareil que moi. Alors, moi je vote et eux ils ne votent pas ? On vit dans la commune, la gérance de la ville, tout ce qui se passe dans la ville, ça nous intéresse.

En 70, j'avais la carte de séjour, tout comme les Espagnols, les Italiens, les Africains... et comme certains, j'ai demandé, mais il a fallu beaucoup de papiers, la nationalité française. Aujourd'hui, avec une carte de séjour, ceux de la Communauté Européenne ont le droit de vote, tandis que les autres ils n'ont pas le droit au moins de voter pour les municipales...

Il y en a beaucoup que je connais qui vivent à Voiron depuis plus de 40 ans et qui ne votent pas. On en a discuté, ils attendent que les lois changent pour qu'ils puissent aussi s'exprimer. Il y a eu des promesses et depuis qu'ils ont entendu parlé aux informations, les enfants parlent et disent que ce n'est pas normal que nos parents et nos grands parents ne votent pas. Le fils et des fois même le petit fils va voter alors que le père ou le grand père n'a pas le droit.

- Les sondages d'opinions ne sont pas favorables...

- Oui, mais en 2011 ils étaient favorables... Espérons que le gouvernement va respecter son programme et donner suite. Mais Hollande en a très peu parlé dans l'émission télévisée d'hier, très très peu, juste une petite phrase, pourquoi ?

*c'est le serpent de mer le vote des étrangers, mais si on veut s'attaquer au mal, eh bien ! c'est un des moyens de pouvoir s'y attaquer. Le problème de reconnaissance !*

- Pourquoi Hollande a promis lors de sa campagne? C'était pour «acheter» les enfants des immigrés, pour qu'on vote pour lui.

- Ça ne changera jamais, c'est malheureux, même aujourd'hui dès qu'il a des travaux pour les manards, toujours on se retourne vers qui ? des arabes ou des portugais ou des italiens ou des sans papiers non déclarés.

- De toute façon, que tu votes ou que tu ne votes pas, eh bien ! rien ne change, c'est pareil, et puis Hollande a fait des promesses et il ne les tient pas, regarde, maintenant on nous parle de l'âge de la retraite. L'âge de la retraite, il est où le travail ?

## Quelques paroles de jeunes, à la volée...

- Ils ont travaillé, ils ont été limite esclaves, ils ont sorti tout ce qu'ils ont pu pour l'éducation de leurs enfants, et maintenant ils ne sont pas remerciés.

- Là où ça a été difficile, c'est qu'à un moment donné, on leur a dit à ces gens-là, venez, il y a du travail, ils ne se sont pas imposés, on est allé les chercher, ils sont venus ils ont construit la France. Ils ont oublié leurs familles, ils se sont exilés, ils se sont implantés dans un pays pour eux qui étaient étrangers, mais ce pays ne leur a pas donné toutes les garanties d'accueil. Alors aujourd'hui, on parle de manque d'intégration etc... je pense que le manque d'intégration, vient aussi parce qu'il n'y a pas eu cette reconnaissance là. C'est peut-être ce qui serait bien de mettre à jour aujourd'hui, voilà et certain vont dire

## C... 48 ans Franco-Algérien, arrivé en France en 2001, naturalisé en 2009

- C'est une frustration de ne pas pouvoir participer pleinement à la vie économique, sociale, même si on n'est pas intégré à 100 pour 100.

- Ça veut dire quoi, intégré à 100% ?

- Du moment qu'on est étranger, on conserve notre culture, je ne peux pas perdre mes origines, par rapport à des acquis que j'ai eu. Ce n'est pas facile de les faire voir.

Mais on est là, et on partage, moi je reçois et je donne en même temps. Je ne fais pas que recevoir, et j'estime être utile ici, par mon travail déjà, par mes connaissances et par ma culture, qui est un peu française, on l'a vécue déjà en Algérie, on parle déjà la langue avant même de vivre ici.

- Et vos enfants vivront aussi cette frustration, comme vous, ou alors seront-ils dans le "bain" de la société française ?

- Ils ne sont pas considérés comme français à 100%, parce les parents ne sont pas d'origine judéo-chrétienne. Le gouvernement, les officiels eux, ils définissent l'identité française par la religion surtout la religion.

- Et ceux qui sont athées par exemple ?

- C'est difficile, ils font partie des minorités comme nous, on est géré par la majorité... Cette histoire de religion, ça me bloque quoi, c'est déjà un obstacle. Nous musulmans, c'est difficile de changer de religion même si on ne pratique pas, déjà pour la pratiquer il faudrait vivre en pays musulman... notre identité, elle est tiraillée.

- Pensez-vous que avoir le droit de vote va faire évoluer cela ?

- Ça va faire tomber. Pourquoi eux, ils ont droit et pas nous ? Alors qu'on a les mêmes devoirs et théoriquement, les mêmes droits, mais quand on ne vote pas, on est quand même amputé d'une très très grande partie de notre droit. Je dois pouvoir choisir ceux qui doivent me gouverner, ça me concerne...

C'est comme si on est pas majeur, des mineurs... Il y a quand même des discriminations et c'est grave... C'est pour ça que j'ai peur parfois.